

AVIS DE COURSE TYPE VOILE LEGERE 2017-2020

Prescription de la FFVoile :

Pour les compétitions de grade 4 et 5, l'utilisation des avis de course et des instructions de course type intégrant les spécificités de l'épreuve est obligatoire. Les épreuves de grade 4 pourront déroger à cette obligation, après accord écrit de la Fédération Française de Voile, obtenu avant la parution de l'avis de course.

Nom de la compétition : SIL Windsurf – Grade : 4

Dates complètes : 28 et 29 mars 2020 Lieu : Vesoul

Autorité Organisatrice : CNHSV

INSCRIPTION SIL 2020 Vesoul

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV)
- 1.2 les règlements fédéraux.

2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]

Les bateaux *peuvent être tenus d'*arborer la publicité choisie et fournie par l'AO. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique ([lien internet Réglementation](#)).

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte à :

- 3.1.1 - tous les bateaux *des classes B293, RCB, 293P*

3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, à CNHSV Base de voile Avenue du Lac 70000 Vaivre et Montoille. Limite d'inscription 22 mars 2020.

3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence ClubFFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- ou leur licence ClubFFVoile accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
- une autorisation parentale pour les mineurs

3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing,
- le certificat de jauge ou de conformité,
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros,
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

Classe	Montant
293, RCB, 293P	17 €

5. PROGRAMME

- 5.1 Confirmation d'inscription :
 Jour et date : 28 mars de 11h30 à 13h30
- 5.2 Jauge et contrôles :
 Jour et date : 28 mars 11h30-13h30
- 5.3 Jours de course

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
28 mars 2020	14h00	Toutes classes
29 mars 2020	10h00	Toutes classes

- 5.4 Le dernier jour de la régate, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 15h00.

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront :

- [disponibles en version électronique à l'adresse suivante cnhsvesoul.sport@gmail.com]

7. LES PARCOURS

- 7.1 Les parcours seront de type construit.
- 7.2 L'emplacement de la zone de course : *Lac de Vesoul Vaivre*

8. SYSTEME DE PENALITE

Pour les windsurf, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9. CLASSEMENT

- 9.1 1 course devra être validée pour valider la compétition.
- 9.2 (a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le classement général d'un bateau dans sera le total de ses scores dans toutes les courses.
- (b) Quand 3 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

10. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

11. PRIX

Des prix seront distribués comme suit : les premiers de chaque série.

12. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :
 Gilles Felder cnhsvesoul.sport@gmail.com 06 06 96 67 33

Des repas seront possibles sur place le samedi soir et le dimanche midi.

Repas du samedi soir offert pour les coureurs.

Repas accompagnateur samedi 17 € Dimanche midi : 8 € pour tous.

Inscriptions obligatoires : date butoir 22 mars.

Hébergements :

Camping du lac : <http://www.camping-vesoul.com/>

Office du tourisme : <http://www.ot-vesoul.fr/>

Destination70 : <http://www.destination70.com/>